



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Bordeaux, le

**109 territoires d'électrification : 13 collectivités lauréates en Nouvelle-Aquitaine**

Au terme d'un processus conduit par les préfets et le Secrétariat général pour la planification écologique, le Gouvernement a annoncé le 11 septembre 2026 la sélection de 109 territoires qui s'engagent à accélérer l'électrification des usages et bénéficieront jusqu'en 2030 d'un accompagnement renforcé de l'État. En Nouvelle-Aquitaine, 13 collectivités dans les 12 départements sont lauréates au dispositif (listées en annexe ci-dessous).

Présenté le 10 avril 2026, le plan d'électrification des usages vise à transformer la consommation d'énergie en France pour sortir de la dépendance aux combustibles fossiles importés en y substituant une électricité décarbonée produite sur notre sol. Les 22 mesures du plan ciblent ainsi les secteurs les plus exposés aux énergies fossiles et accélérer leur décarbonation : les transports, le bâtiment, l'industrie et l'artisanat avec un objectif commun.

L'accompagnement renforcé des territoires retenus constitue un levier majeur d'accélération et d'entraînement collectif pour la mise en œuvre concrète de ce plan, dans tous les domaines de compétence des collectivités territoriales. Ces territoires pilotes seront sources d'inspiration pour l'ensemble des collectivités.

**Les collectivités lauréates disposeront d'un accompagnement de qualité des projets ambitieux sur lesquels ils s'engagent.** Portés par des exécutifs locaux dynamiques, ces projets peuvent concerner, selon les cas, l'électrification des transports, le développement de bornes de recharges pour véhicules électriques, la sortie du chauffage au fioul ou au gaz dans les bâtiments publics ou les logements, le décommissionnement planifié du réseau public de gaz ou encore le soutien à l'électrification d'artisans ou d'industriels.

Chaque territoire d'électrification sélectionné va désormais élaborer une feuille de route pluriannuelle, en lien avec le préfet de département et les partenaires impliqués, afin de préciser les objectifs poursuivis, les jalons annuels, les moyens humains associés et les dispositifs de soutien attendus en regard, en vue de sa signature en fin d'année. La mise en œuvre des premiers projets débutera dès la fin 2026.

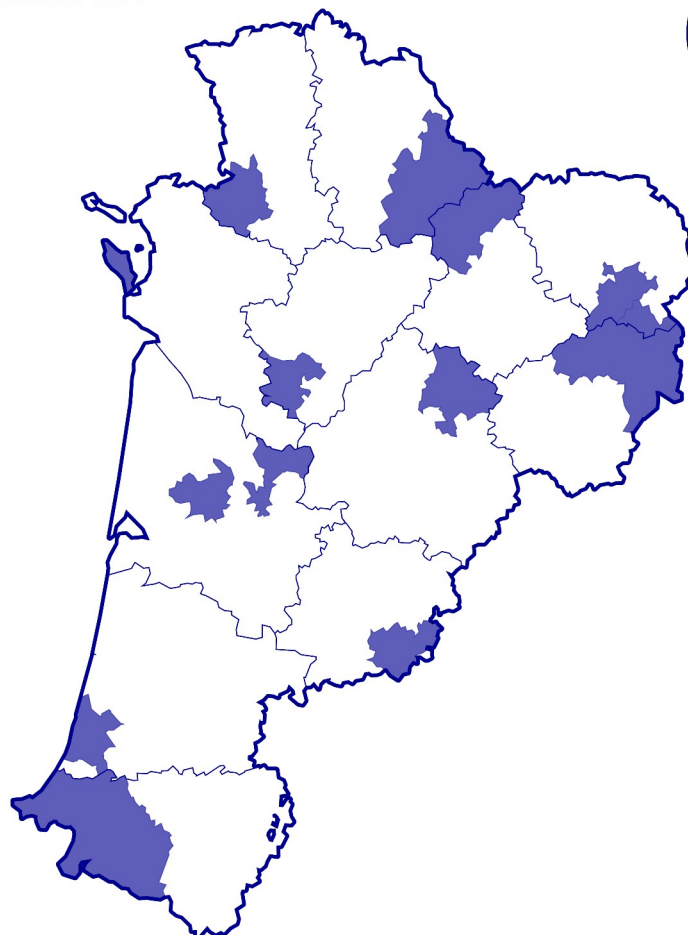
**Sophie BROCAS, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la Gironde :** « Les services et opérateurs de l'État seront présents aux côtés des 13 collectivités lauréates pour les accompagner dans le déploiement de ce programme ambitieux, qui permettra de montrer qu'une vie sans énergie fossile est possible, au bénéfice du pouvoir d'achat des Français, de l'environnement et de la souveraineté. »

## Annexe :

# Les 100 territoires d'électrification Nouvelle-Aquitaine



- CC des 4B Sud Charente
- CC de l'Île d'Oléron
- CC Haute-Corrèze-Communauté /  
CC Vézère-Monédières-Millesources / Syndicat de la Diège
- CC Creuse Grand Sud
- PETR Périgord Vert  
(appliqué à CC Périgord Limousin  
et Isle Loue Auvézère en Périgord)
- Bordeaux Métropole
- CA du Libournais
- CC Maremne Adour Côte Sud
- CA Agglomération d'Agen
- CA du Pays Basque
- Syndicat d'énergie des deux sèvres  
(SIEDS) (Agglomération du Niortais  
et ville de Niort)
- CC Vienne et Gartempe
- CC Haut Limousin en Marche



CC : Communauté de communes  
CA : Communauté d'agglomération  
EPT : Etablissement public territorial  
PETR : Pôle d'équilibre territorial et rural  
SCoT : Schéma de cohérence territoriale  
TE : Territoire d'énergie